

MINISTRE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME



AUTORISATION D'ETABLISSEMENT

N° 00133853 / 3

Conformément aux dispositions de la loi d'établissement du 2 septembre 2011, ainsi qu'à ses règlements grand-ducaux d'exécution,

LUX. OUVRAGE D'ART S.A R.L.

Société **LUXEMBOURGEOISE**

est autorisée à exercer au **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**
en qualité de **PROFESSION LIBERALE** l'activité suivante:

INGÉNIEUR-CONSEIL DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION.

La présente autorisation n'est valable que si la société est dirigée de manière effective par **DODELLER FABIEN**.

La présente autorisation est personnelle et peut être révoquée à tout moment. **Elle ne dispense pas des autorisations à délivrer par d'autres autorités.** Le numéro de l'autorisation ministérielle doit figurer sur les lettres, courriers électroniques, sites internet, devis, factures et devantures, ainsi que sur les panneaux devant être installés obligatoirement sur tous les chantiers.

Luxembourg, le 30 octobre 2013

Pour la Ministre des Classes moyennes et du
Tourisme,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Schuller'.

Christian SCHULLER

Conseiller de Gouvernement 1ère classe

